

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 04-18-2018 Date de révision: 08-13-2019 Remplace la fiche: 03-11-2019 Version: 1.5

# **RUBRIQUE 1: Identification**

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Code du produit : WIPE/AL UP Number UP0872 Groupe de produits : Aérosol

### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Dégraissant

### 1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED Boîte postale P.O. BOX 48600 BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA T 1-800-424-9300

technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (GHS CA)

Aérosols inflammables, catégorie 1 H222
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

# **Etiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA)







Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les fumée, aérosols, vapeurs.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

08-14-2019 FR (français) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	SBP6	(N° CAS) 1174921-73-3	30 - 40	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene		(N° CAS) 68920-06-9	30 - 40	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **Description des premiers secours**

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Premiers soins général

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE** 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

# Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Autres informations

### Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols,

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation

# Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 Conditions de stockage

°F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient

fermé de manière étanche.

Id FDS: WIPEAL-CA 08-14-2019 FR (français)

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

: < 25 °C Température de stockage

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. 8.3 Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



butylique=1)





# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Aérosol. Couleur : Incolore Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)

: Aucune donnée disponible

: Non applicable Point de fusion

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,665 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.

08-14-2019 Id FDS: WIPEAL-CA FR (français) 3/7

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : ≈

Propriétés explosives : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire: : 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Emballé COV Réel: : 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire: : 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel: : 665 g/l (5.55 lbs/gal)

Teneur en Eau 0 wt%
Substances volatiles : 100,0 wt%
Pourcentage de solides : 0 wt%
Percent Solids : 0 vol %

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.

Supprimer toute source d'ignition.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions

normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 4,951 mg/l/4h (OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 4h, rat, male/female, inhalation (vapours))	

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)		
DL50 orale rat	> 5840 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 23.3 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(exposition unique)

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

cibles (exposition unique)		
hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

08-14-2019 FR (français) Id FDS: WIPEAL-CA 4/7

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé Danger par aspiration

ı	WIP	'E #(	DEGREASER AEROSOL	
ı		-		

Aérosol Vaporisateur

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **Toxicité**

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)		
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l	
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l	
NOEC chronique poisson	1 mg/l	

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)		
CL50 poisson 1	10 mg/l	
EC50 72h algae 1	100 mg/l	
NOEC chronique poisson	1 mg/l	
NOEC chronique crustacé	1 mg/l	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes d'élimination

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Description sommaire pour l'expédition 14.1.

Conformément aux exigences de TMD

# Transport des marchandises dangereuses (TMD)

: UN1950 UN-No. (TDG)

Classes (de risque) primaire de la

réglementation TMD

: 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables

: UN1950 AÉROSOLS (flammable), 2.1 Description document de transport

Désignation officielle de transport (Transport : AÉROSOLS des marchandises dangereuses (TMD))

flammable

Etiquettes de danger (TDG) : 2.1 - Gaz inflammables



08-14-2019 Id FDS: WIPEAL-CA FR (français) 5/7

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des : marchandises dangereuses (TMD)

80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, il est interdit de demander de transporter ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme à l'article 5.11 de la partie 5. Contenants, sauf que l'exigence selon laquelle les bombes aérosol doivent être bien empaquetées dans une boîte en bois, en carton ou en plastique ne s'applique pas à un utilisateur ou à un acheteur qui transporte au plus six bombes aérosol. Voir le sous-alinéa 1.15(1)a)(i) de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, qui contient une règle similaire en ce qui a trait aux bombes aérosol. DORS/2012-245

107 - (1)Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un navire au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2)Le paragraphe (1) ne

s'applique pas aux aérosols d'autodéfense. DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité

limitée

: F0

: 1L

: 75 L

Indice véhicule routier de passagers ou indice

véhicule ferroviaire de passagers

Quantités exemptées (TDG)

Polluant marin

: Oui (Seulement IMDG)



### Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

n° DOT NA : UN1950 : 1950 N° ONU (DOT)

Description document de transport : UN1950 Aerosols (flammable, (each not exceeding 1 L capacity)), 2.1

Désignation officielle de transport (DOT) : Aerosols

flammable, (each not exceeding 1 L capacity)

Sélection du champ "Contient déclaration"

Classe (DOT) : 2.1 - Class 2.1 - Flammable gas 49 CFR 173.115

Division (DOT) : 2.1

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Qui



Dispositions Particulières DOT (49 CFR

172.102)

: N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) 306 Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None Quantités maximales DOT - Aéronef de : 75 kg

passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) Quantités maximales DOT - Aéronef cargo

seulement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage

DOT Arrimage - Autre information

passenger vessel. 25 - Protected from sources of heat,87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14,126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a

08-14-2019 FR (français) Id FDS: WIPEAL-CA 6/7

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.3. Transport aérien et maritime

### **IMDG**

N° ONU (IMDG) : 1950 Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

**IATA** 

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Classe (IATA) : 2

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

### hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

### hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Modification FDS Majeure/Mineure: Aucun(e)Date d'émission: 04-18-2018Date de révision: 08-13-2019Remplace la fiche: 03-11-2019

### Indications de changement:

R	lubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
		Remplace la fiche	Ajouté	
		Date de révision	Ajouté	

# Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

08-14-2019 FR (français) Id FDS: WIPEAL-CA 7/7